

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 11 avril 2025

Délibération N° DE_2025_028

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	14
Date de la convocation : 05/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT ().

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Robert BOS (), Madame Cécile SAVY (), Monsieur Gilles SEGURET (), Monsieur Pierre CARCENAC (), Madame Muriel LAPIERRE (), Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Alain VERNHES (), Monsieur Patrick PENNEC (), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (), Monsieur Thierry PALAZETTI ()

Représentés : Monsieur Simon FOURNIER () représenté par Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Nathan CARCENAC () représenté par Monsieur Pierre CARCENAC (), Monsieur Adrien COLOMB () représenté par Madame Marie-Reine RIVIERE ()

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL ()

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Muriel LAPIERRE () est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement -
LOTISSEMENT LA PEPINIERE 2 - 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-5 et R.2311-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le compte financier unique 2024 du budget Pépinière 2 ;

Considérant qu'il y'a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 ;

Constatant que le Compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité

Article 1 : d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de reception de l'AR: 18/04/2025

012-211202551-DE_2025_028-DE

A G E D I

DE_2025_028

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	39 710,84
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	0,00
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	-39 710,84
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	0,00
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2024	39 710,84
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	39 710,84

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT ()
Président de séance



Madame Muriel LAPIERRE ()
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025
Date de réception de l'AR: 18/04/2025
012-211202551-DE_2025_028-DE
A G E D I

DE_2025_028